

APPEL A PROJETS

Développement d'une stratégie régionale de sensibilisation à la problématique des déchets anthropiques arrivant aux milieux lagunaires et marins en Occitanie.

Table des matières

I.	Contexte de l'appel à projets	5
II.	Les objectifs de l'appel à projets	5
III.	Structuration du contenu des projets	6
IV.	Critères d'éligibilité	7
V.	Sélection des projets	8
VI.	Pièces administratives du dossier de candidature	8
VII.	Coûts éligibles et financement	8
VIII.	Solde du projet	9
IX.	Communication	9
X.	Calendrier	9

I. Contexte de l'appel à projets

Le Parlement de la Mer (PDLM) est l'instance d'échange et de concertation des acteurs de la mer en Région Occitanie. Au sein de chaque commission thématique, les membres de l'assemblée, représentant les activités et enjeux du littoral, identifient et formulent des attentes sur des sujets qui leur apparaissent comme prioritaires. Il est ressorti de ces échanges que la question de la maîtrise des déchets anthropiques est un sujet transversal à de nombreux secteurs d'activité.

Si les déchets anthropiques impactent de façon visible les espèces emblématiques de la méditerranées (oiseaux, tortues, cétacés) par étouffement emmêlement ou ingestion, la fragmentation des déchets, en particulier des plastiques, perturbent l'ensemble des écosystèmes. En effet, les micro particules de plastiques intègrent les chaînes trophiques et participent à la dégradation des ressources halieutiques et aquacoles (poissons bleus, conchyliculture). Ces particules sont par ailleurs vectrices de pathogènes potentiels pour les ressources, les milieux comme pour la santé humaine. Les suivis d'identification des déchets échoués sur les plages menés par différentes structures (associations, centres de recherche) révèlent que 80% des macrodéchets proviennent des territoires continentaux.

À l'heure actuelle, des initiatives diverses de lutte contre ces pollutions sont déjà menées sur le littoral d'Occitanie comme la campagne Ecogestes méditerranée Occitanie auprès des plaisanciers ou les nettoyages bénévoles de plages (association, communes, ONG...), dont les multiples actions de mobilisation locale sont peu coordonnées à l'échelle de la façade d'Occitanie.

En 2018, le Parlement de la Mer mène un travail visant à donner de la lisibilité aux actions de ces structures locales (ramassages notamment), mais souhaite aller plus loin en consacrant l'année 2019 à la mise en œuvre d'une feuille de route concertée pour la lutte contre les macro-déchets à l'échelle de l'Occitanie.

Pour cela, les membres de l'assemblée du PDLM souhaitent que soit développée en 2019 une stratégie régionale de sensibilisation aux conséquences de la pollution du littoral issues des activités humaines des bassins versants côtiers, se déclinant par des outils/supports de communication et par des événements PDLM.

II. Les objectifs de l'appel à projets

Le groupe de travail « gestion des macrodéchets anthropiques » du Parlement de la Mer a souhaité que soit élaborée une action visant à afficher la volonté régionale de lutte contre ce type de pollution.

Aussi, le présent appel à projet vise à faire émerger une stratégie régionale de sensibilisation et de communication allant dans le sens d'une limitation des impacts des déchets anthropiques, tant sur le plan visuel qu'environnemental afin de préserver les milieux de production, la qualité de habitats naturels et les lieux d'accueil touristiques.

Cette stratégie axée vers le grand public se composera d'une feuille de route globale mettant en évidence un message fort porté par le Parlement de la Mer déclinée aux travers d'outils de communications (existants et/ou à construire) et de l'animation d'événements régionaux, tels que des ramassages collectifs de déchets.

Les projets développés doivent permettre de valoriser et/ou développer des outils de sensibilisation et de communication relatifs à la problématique des déchets anthropiques à destination du grand public et pouvant accompagner les différents acteurs de territoire (collectivités, gestionnaires de ports, structures de sensibilisation à l'environnement) à l'échelle de la façade maritime régionale.

Ainsi, les outils issus du présent appel à projet seront déployés sur la façade littorale de la région Occitanie dans le cadre de cette stratégie PDLM et pourront également, à terme, être diffusés aux différents acteurs luttant contre les macro-déchets.

III. Structuration du contenu des projets

Le candidat devra proposer une stratégie d'échelle régionale dans laquelle s'inscrivent des outils adaptés au grand public.

La proposition doit permettre :

- d'afficher un message fort de l'engagement du Parlement de la Mer dans la lutte contre la pollution marine par les macrodéchets.
- de proposer une stratégie / programme d'actions de sensibilisation et communication comprenant au moins l'organisation et l'animation en 2019 de 2 événements « Parlement de la Mer » de ramassage de macro-déchets sur deux sites du littoral en Occitanie (Hérault/Gard, Aude/ Pyrénées Orientales).
- de disposer d'outils régionaux de sensibilisation et de communication adaptés au grand public et les modalités de leur diffusion.

Remarque : Le site internet du PDLM (Région Occitanie) pourra héberger les outils numériques.

Les outils de communication et de sensibilisation proposés doivent permettre de présenter les enjeux environnementaux globaux de la problématique macro-déchet et de resituer cette dernière dans le contexte du littoral d'Occitanie, à savoir :

- La vie du déchet : sources, voies de transfert, accumulation, dégradation (problématique globale macrodéchets),
- La problématique des macrodéchets en milieux lagunaires et marins (impacts, enjeux),
- Les enjeux locaux caractéristiques de la région en lien avec les activités en présence (pêche, conchyliculture, baignade, zones naturelles, ports de commerce...) qui peuvent être sources de pollution mais sont également impactées par les déchets
- Les spécificités du bassin versant méditerranéen en termes de sensibilité aux macrodéchets (épisodes météorologiques, transports/diffusion...),

- Proposer des pistes pour limiter les impacts (bons gestes, modes de consommation...)

Concernant les activités de ramassage des déchets, la proposition peut intégrer un volet recommandation environnementale (ex : zones de nidification, impacts du piétinement sur les dunes...) pour réaliser dans les meilleures conditions ces actions ainsi qu'un volet relatif à l'économie circulaire afin de définir plusieurs solutions de recyclage des déchets collectés. La stratégie définie devra être en cohérence avec les autres démarches pilotées par le conseil régional (SRADDET, Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets). Le contenu de ces sous parties seront co-construites en partenariat avec les différentes directions du conseil régional.

Les supports de sensibilisation et de communication créés ou valorisés pourront prendre la forme de posters, bâches, mallettes pédagogiques, clip vidéo, pages internet, installations artistiques... Les candidats sont libres de proposer des solutions de communication et de sensibilisation innovants.

Pour chaque outil de communication et de sensibilisation proposé, le candidat devra identifier une quantité à produire selon la stratégie qu'il aura proposée. La Région Occitanie, se réserve le droit de modifier les volumes proposés lors de la sélection du lauréat.

Pour chaque outil, il devra préciser le coût de la conception ainsi que le coût unitaire de production.

Les produits dérivés (« goodies ») sont éligibles dans la mesure où ils offrent une solution alternative durable aux objets constituant les déchets anthropiques et se justifiant au regard du message porté. Le mode de diffusion devra être explicité.

Le présent appel à projet ne permet pas de financer des états des lieux et des inventaires.

IV. Critères d'éligibilité

Le projet proposé devra faire l'objet d'un portage par une collectivité et/ou une association.

Les projets multi partenariaux seront prioritaires.

Des laboratoires scientifiques ou entreprises peuvent ainsi être partenaires du projet.

Les outils de communication et de sensibilisation doivent être transposables aux différents territoires du littoral d'Occitanie.

La proposition du candidat devra être structurée en argumentée.

Dans leur dossier de candidature, les porteurs de projets devront exposer clairement la stratégie développée, les rendus proposés et les quantités, les partenariats mis en place, le calendrier et les modalités de la mise en œuvre de son programme d'actions et des événements de sensibilisation. Les projets ayant une réponse globale permettant de toucher le grand public sur l'ensemble des facettes de cette problématique (les macrodéchets en milieux lagunaires et marins, la vie du déchet, les enjeux locaux caractéristiques de la région en lien avec les activités, le bassin versant

méditerranéen, pistes pour limiter les impacts : bons gestes, modes de consommation...) seront prioritaires.

V. Sélection des projets

Le jury de sélection sera *a minima* composé de représentants :

- De la Direction de la mer du conseil Régionale d'Occitanie,
- De la Direction de la transition énergétique et de l'environnement
- D'au moins un des vices présidents de la commission Attractivité du littoral, des ports de plaisance, de commerce ; développement durable et tourisme bleu du Parlement de la Mer,
- Du Cépralmar,
- De co-financeurs éventuels

Le jury procédera à l'examen des projets déposés selon le calendrier donné dans la partie XI.

Le jury établira la liste finale des projets retenus qui seront éligibles à une aide financière selon les modalités en vigueur dans l'institution régionale.

Le jury se réserve le droit de ne retenir aucun projet si les propositions ne répondent pas à ses attentes.

La Région Occitanie informera le groupe de travail macro-déchets des projets déposés et retenus.

VI. Pièces administratives du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Un dossier technique exposant les éléments détaillés au chapitre III,
- Une lettre de demande de financement datée et signée à l'attention de « Madame la Présidente de la Région Occitanie » à l'Hôtel de Région de Montpellier, 201 avenue de la Pompignane, 34064 Montpellier cedex 02.

VII. Coûts éligibles et financement

Les dépenses éligibles concernent :

- le Temps travail (salaire chargé dans la limite de 400€/jour sur la base des fiches de paie),
- les dépenses d'investissement,

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de 25% du (salaire chargé + frais de déplacement),
- les frais de déplacement
- et le cas échéant la TVA si la structure ne la récupère pas.

Les taux d'aide cumulés ne pourront pas dépasser les 80% ce qui implique une part d'autofinancement d'au moins 20% de la part du porteur de projet.

VIII. Solde du projet

Le versement du solde sera conditionné par la remise des supports de communication finalisés, par la remise des documents informatiques originaux (formats modifiables, PDF et BAT pour les documents imprimés) et par la tenue des événements de sensibilisation et de communication en région.

IX. Communication

Le Parlement de la Mer et la Région Occitanie se réservent le droit de communiquer librement sur le projet et sur son avancement.

Le porteur du projet devra avertir le secrétariat du Parlement de la Mer et la direction de la Mer de la Région de toute communication relative au projet.

Le porteur du projet devra faire figurer le logo du Parlement de la Mer dans tous les outils de communication / valorisation du projet ainsi que celui de l'ensemble des co-financeurs du projet.

La Région deviendra propriétaire des outils et supports de communication développés dans le cadre de cet appel à projet et pourra librement les diffuser.

X. Calendrier

Lancement AAP : 20 juillet 2018

Date limite dépôt des candidatures : 15 octobre 2018

Les candidats seront avertis début 2019 du choix du jury. Le délai de réponse est conditionné par le passage en commission permanente du CR Occitanie.